

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
 Place Porte Saint-Antoine
 79220 CHAMPDENIERS

décision :
B_2022_29_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 28 novembre à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 24 Novembre 2022

Présents : 7

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 7

Absent(s) :

**Objet : Ressources
humaines - Création et
suppression de postes**

Excusé(s) : Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

M. Olivier, Vice-Président, présente le projet de création et de suppression de postes.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L332-8

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire en matière de Ressources humaines

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2022 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire en matière de Ressources humaines

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant l'évolution des tâches effectuées par l'adjoint technique (31,71 h hebdo) du Multi Accueil situé à Coulonges sur l'Autize, il convient d'adapter le poste aux missions et donc de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation (31,71 h hebdo) en lieu et place du poste d'adjoint technique

Considérant le départ d'un adjoint technique (17,50 h) au service enfance jeunesse situé à Coulonges sur l'Autize effectuant de l'entretien et de l'animation et dont les tâches vont être réparties différemment suite à son départ, il convient d'adapter le poste aux missions et donc de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 12,71 h hebdomadaire

Les créations de poste d'adjoint d'animation n'engendrent pas de dépenses supplémentaires puisqu'il est prévu, après avis du CST, la suppression des 2 postes d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- de créer les postes ci-dessous au 1er janvier 2023 comme suit :

| Nombre | Poste à créer | Durée hebdomadaire du poste |
|--------|---------------------|-----------------------------|
| 1 | Adjoint d'animation | 31,71 h |
| 1 | Adjoint d'animation | 12,71 h |

- de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour

- d'imputer les dépenses sur le budget concerné.

- d'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU

La présente décision est susceptible de recours devant le
Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter
de sa notification.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

Emis le 28/11/2022
Publié le 05/12/2022
Transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

